

Direction des Personnels
Enseignants
Bureau DPE 5
Enseignants 1^{er} degré Haute-Garonne

Toulouse, le 12 mars 2026

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Dossier suivi par
Anne DARGENTON
Tél : 05 36 25 71 64
Mail : dpe5j@ac-toulouse.fr

à

CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs,
Mesdames les professeures et Messieurs les professeurs des écoles

S/C de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Rentrée scolaire 2026 - Mouvement complémentaire des personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré public par voie d'INEAT et d'EXEAT

Référence : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024 publiées au BOEN spécial n° 5 du 31 octobre 2024 ;

PJ : 2 : - Annexe 1 - Formulaire de demande d'exeat/ineat
- Annexe 2 - Liste des pièces justificatives

La présente note a pour objet de préciser les modalités de demandes de sortie et d'intégration par voie d'exeat et d'ineat dans le département de la Haute-Garonne pour la rentrée scolaire 2026.

Les demandes seront examinées au regard des priorités légales et/ou de la situation particulière des agents, en fonction de la situation prévisionnelle des effectifs.

I. Le mouvement complémentaire par exeat non compensés

Le mouvement complémentaire par exeat est ouvert à tous sauf :

- aux personnels enseignants stagiaires ;
- aux agents ayant obtenu un vœu lors de la phase informatisée du mouvement interdépartemental 2026 (même si c'est le dernier vœu) ;
- aux agents retenus sur un poste à profil dans le cadre des mouvements POP 2024, 2025 et 2026 ;
- aux agents reconnus inaptes de manière totale et définitive à leurs fonctions.

II. Calendrier et modalités de dépôt des demandes

1. Calendrier

La présente campagne s'inscrit dans le cadre d'un calendrier unique fixé par la DGRH commun à tous les départements.

Par suite, la campagne 2026 est ouverte du **16 mars 2026 au 3 avril 2026, délai de rigueur**. Toute demande transmise a posteriori ne sera pas prise en compte, sauf si elle répond à une situation exceptionnelle dûment justifiée.

2. Modalités de dépôt des demandes

Un formulaire unique et commun aux demandes d'exeat et d'ineat a été mis à disposition par la DGRH à l'ensemble des départements (cf. annexe 1).

Une fois complété et signé, il appartient à l'agent de transmettre le **formulaire et les pièces justificatives** qui s'y rapportent (cf. annexes 1 et 2) **uniquement à son département d'origine** soit :

- par courriel à dpe5j@ac-toulouse.fr
- ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi à : Rectorat de l'académie de Toulouse – DPE5 – A l'attention de Madame Anne DARGENTON – CS 87703 – 31077 Toulouse Cedex 4.

Aucun envoi ne doit être effectué aux DSDEN d'accueil souhaitées. Seules les demandes d'exeat/ineat adressées à la DSDEN du département dont relèvent les agents seront prises en compte.

De plus, les dossiers de demande d'ineat ne seront transmis aux DSDEN d'accueil souhaitées que si un accord d'exeat du département d'origine a été préalablement prononcé.

J'attire votre attention sur le plafond de vœux mis en place par la DGRH dans le cadre de cette phase complémentaire : le **nombre de vœux** pouvant être formulés s'élève à **3 maximum**.

Pour rappel, l'obtention d'une promesse d'exeat n'implique pas l'effectivité immédiate de la mutation souhaitée, dans la mesure où l'intégration est conditionnée à l'accord d'ineat du département demandé.

3. Situations particulières

Les personnels qui sollicitent un examen particulier de leur situation, pour raisons médicales graves, doivent impérativement prendre l'attache du service médical du rectorat de l'académie de Toulouse en lui adressant l'ensemble des pièces qu'ils jugent nécessaires soit :

- par courrier électronique à medecin@ac-toulouse.fr ;
- ou par voie postale à « Rectorat de l'académie – SAMIS – Demande d'exeat 1er degré 31 - CS 87 703 - 31077 Toulouse cedex 4 » ; les éléments médicaux devront alors être mis sous pli avec la mention « confidentiel ».

Un avis sera émis par le médecin sur la demande d'exeat/ineat formulée.

En cas de situation familiale ou sociale grave, les agents sont invités à joindre à leur demande d'exeat toute pièce justificative relative à cette situation.

4. Résultats

Conformément au calendrier national arrêté, les résultats de la phase complémentaire seront communiqués entre le 29 juin 2026 et le 10 juillet 2026.

Il est rappelé que les candidats mutés lors de cette phase s'engagent à accepter tout poste resté vacant proposé par l'IA-DASEN d'accueil quelque soit sa localisation ou le type de fonctions (affectation à titre provisoire et obligation de participer au mouvement intra-départemental l'année suivante).

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur académique
des Services de l'Éducation nationale
Haute-Garonne
et par délégation, la Secrétaire
Delphine P.